

Forum International de l'économie sociale et solidaire - Engagement, citoyenneté et développement : *Comment former à l'économie sociale solidaire ?*

Peut-on parler d'un mouvement de l'économie sociale et solidaire en Tunisie ?

Par *Sarra El Idrissi*

Alourdie par le poids des crises dans le reste du monde, et par le processus de libéralisation économique qu'encourent les pays de la région. La conjoncture économique Tunisienne dans un contexte de mondialisation accrue ; contribue de plus en plus à réduire le champ d'intervention de l'État tunisien faisant seul face aux défis liés au chômage, aux nouvelles formes de paupérisation et à la dégradation de l'environnement. Six ans après la révolution du jasmin, La Tunisie post-ben Ali vacille encore, entre une économie en pleine récession, et un secteur public fragile en quête de légitimation. Entre ces deux, l'ESS a pris de la place. Bien loin d'une ESS à l'élan révolutionnaire à l'image d'une économie populaire et solidaire dans les pays de l'Amérique Latine, le processus de structuration de l'économie sociale et solidaire en Tunisie s'est fortement imprégné du modèle occidental-centré de l'ESS, circonscrit à un secteur tiers au rôle auxiliaire ralliant les avantages qu'offrent les deux sphères publiques et privées. On s'intéressera dans la présente communication aux différents intérêts qui animent les acteurs de l'ESS tunisiens, dans quelle mesure, les dynamiques existantes permettent l'émergence dans le contexte tunisien d'un mouvement pluriel de l'ESS ?

Sommaire

Sommaire	2
I- Mise en contexte.....	3
II- L'ESS entre une approche statutaire et des pratiques solidaires ancrées	5
III- Une action sociale instrumentalisée	7
IV- Retour sur la Tunisie Bourguibiste – l'ère de la planification « Socialiste »	8
V- Analyse des « entités » de l'économie sociale et solidaire.....	11
VI- Le processus d'institutionnalisation de l'ESS	14
Références bibliographiques :	16
Webographie :	17

I- Mise en contexte

Alourdie par le poids des crises dans le reste du monde, et par le processus de libéralisation économique qu'encourent les pays de la région. La conjoncture économique Tunisienne dans un contexte de mondialisation accrue ; contribue de plus en plus à réduire le champ d'intervention de l'État tunisien faisant seul face aux défis liés au chômage, aux nouvelles formes de paupérisation et à la dégradation de l'environnement.

Six ans après la révolution du jasmin, La Tunisie post-ben Ali vacille encore, entre une économie en pleine récession, et un secteur public fragile en quête de légitimation. Entre ces deux, l'ESS a pris de la place.

L'économie sociale et solidaire a commencé à faire ses premiers pas en Tunisie depuis les années 2000 avec la création des premiers réseaux de l'ESS : Le Réseau Tunisien de l'économie sociale, le RADES- *le réseau d'associations de l'économie sociale*. L'action des réseaux est restée limitée dans le temps et très peu visible. Ce n'est qu'à partir de 2008 avec l'irruption des différents mouvements sociaux à l'origine du printemps démocratique qu'on réentend parler de l'ESS et de ses potentialités de changement social. Aujourd'hui, on assiste à l'intervention d'une pluralité d'acteurs en Tunisie aussi bien publics (ministères, agences nationales...), privés (sociétés mutuelles, bureau d'études...) et organisations de la société civile : syndicats, associations locales et surtout les ONGs de développement et organisations internationales.

Cette multiplicité des acteurs de l'ESS aussi bien locaux qu'internationaux présuppose une pluralité de visions mais également des logiques d'intervention différentes.

Bien loin d'une ESS à l'élan révolutionnaire à l'image d'une économie populaire et solidaire (*José Luis Coraggio 2011*) dans les pays de l'Amérique Latine, le processus de structuration de l'économie sociale et solidaire en Tunisie s'est fortement imprégné du modèle occidentalocentré de l'ESS, circonscrit à un secteur tiers au rôle auxiliaire ralliant les avantages qu'offrent les deux sphères publiques et privées.

Et pour cause, l'afflux de l'appui de la coopération internationale et des ONGs de développement au renforcement de la dynamique ESS a été capital dans le transfert des connaissances et dans la modélisation de l'ESS, cet appui marqué par ailleurs le soutien de la

communauté internationale au processus de transition démocratique tunisien qui fait l'exception dans la région.

Ces dernières ont eu un rôle plus que déterminant dans le développement des initiatives et surtout dans l'initiation du débat autour de l'institutionnalisation de l'ESS contribuant à accélérer le débat et ainsi dire à le cantonner.

Tirillée pourtant par les disparités socioéconomiques inter-régions et par l'absence d'un modèle de développement qui garantit équité territoriale et inclusion sociale. Se sont développés tout au long de ces trente dernières années en Tunisie, des communautés autogérées semi-autonomes rassemblés par un sentiment d'appartenance sociale à la marge de l'essor économique que connaissait le pays. Des communautés qui ont su faire perdurer des pratiques ancestrales et des valeurs d'éthique de partage et de solidarité aujourd'hui peu valorisé et peu reconnu pour la richesse qu'elles apportent au patrimoine et à l'héritage collectif. Nous renouons ici avec une configuration autre des rapports socioéconomiques, dans laquelle, plusieurs y voit un pouvoir émancipateur, et une vocation de transformation sociale.

Face à ces différentes voix qui s'élèvent, on continue de s'interroger sur la vocation et le potentiel que peut revêtir l'ESS en Tunisie, la reconnaissance de son potentiel étant dépendant de la compréhension et de la vision qu'on en a, de ses acteurs, de son positionnement vis-à-vis de l'état et du marché et surtout des finalités qu'on lui confère.

Mais au-delà des clivages que l'ESS sous-entend, les acteurs convergents à reconnaître qu'en Tunisie, l'ESS peut être un véritable levier du développement local. Cela n'en fait pas moins la genèse d'un mouvement d'ensemble croisant des acteurs aux visions divergentes et aux tendances souvent paradoxales.

L'analyse de l'ensemble des acteurs actifs dans le champ de l'ESS dans la Tunisie post-2011 c'est-à-dire dans une période de «*transition démocratique accompagnée d'une série de mutations socio-économiques*», nous amène à interroger les différentes dynamiques initiées dans leur pluralité.

Nous nous pencherons sur l'essor de cette économie souvent cantonnée dans une approche statutaire dans une région où les pratiques préexistent au cadre réglementaire. Quelle place accordent les acteurs à l'ensemble de ces pratiques solidaires dites aujourd'hui du « passé » dans la construction d'une expérience Tunisienne de l'économie solidaire ? Et dans quelle

mesure peut-on parler d'un mouvement de l'ESS au regard du processus d'institutionnalisation entamé.

Aujourd'hui en Tunisie, pour désigner l'ESS, on parle souvent d'un tiers secteur à finalité sociale, aux complémenteaire aux deux secteurs privé et public, d'un tiers secteur d'économie de proximité. On parle également mais moins souvent de l'ESS comme projet politique, apportant une alternative à un système capitaliste dominant; qui doit pouvoir trouver sa propre voie, une voie qui ne compromet pas son originalité et qui permet à l'ESS de préserver son autonomie par rapport tant à la sphère publique qu'au secteur privé. Tant de visions altérées, accentuée par un usage à tort et à travers de l'ESS, dont les frontières avec l'entrepreneuriat social ou avec la responsabilité sociétale des entreprises reste assez ambiguë ce qui fait de l'ESS dans le contexte tunisien une notion fourre-tout.

Dans ce sens, la structuration de cette économie est un processus en cours, une attention particulière est accordée par les organisations internationales, les ONG de développement tout comme plusieurs acteurs locaux sur la nécessité d'avoir un cadre juridique approprié à l'ESS. Plusieurs organisations œuvrent dans ce sens Bit, le PNUD, GIZ, UGTT, réseaux locaux abstraction faite de leurs démarches.

II- L'ESS entre une approche statutaire et des pratiques solidaires ancrées

L'ensemble des acteurs à quelques exceptions près s'accorde à dire qu'un cadre légal réglementaire est indispensable pour que l'ESS puisse jouer son rôle. Toutefois, la réglementation malgré son importance prend le dessus sur les pratiques, et pour cause, le vide juridique en termes de dispositions statutaires renforce ce positionnement.

Cette volonté des acteurs à institutionnaliser l'ESS suscite par ailleurs des questionnements bien profonds ; et des risques inhérents au regard de l'échec de l'expérience de la généralisation des coopératives qui a marqué à jamais l'imaginaire collectif et sur laquelle on reviendra.

Bien que les politiques d'ajustement structurel aient renforcé l'individualisme au détriment du communautarisme, la Tunisie demeure un pays où la culture de solidarité, d'entraide et de

travail collectif a toujours fait partie des traditions et des pratiques des populations locales. Cette dernière affectée lourdement par les débris de l'expérience coopérative.

Fortement inspirée de la culture amazighe, des traditions locales et des principes de l'islam, religion majoritaire dans le pays. La culture locale Tunisienne a su préserver une identité diverse et riche valorisant son héritage et son patrimoine cosmopolite.

Outre la perception de ces pratiques comme faisant part d'un paysage folklorique, les différentes pratiques solidaires ancrées dans le territoire tunisien restent très peu reconnus pour leur originalité et surtout pour leur aspect innovateur dans la manière avec laquelle il contourne les difficultés existantes.

Si on prend l'exemple de la Twiza¹ une pratique ancestrale consistant en un travail collectif non rémunéré, le but est de comprendre le fonctionnement de cette pratique, comment persiste-t-elle ? Comment puiser dans cette forme organisationnelle informelle les fondements d'une économie populaire et plurielle à savoir le sens de l'éthique, la concertation, la cohésion sociale et l'esprit de solidarité.

La pratique de la Twiza semble avoir résisté à l'évolution précipitée de nos sociétés dites modernes, aujourd'hui très peu de structures œuvrant dans l'ESS font référence à ces pratiques (Twiza, Friga etc...) , la logique occidental-centrée de l'ESS ayant pris le dessus de par sa technicité et sa structuration par rapport à ces pratiques.

D'où aujourd'hui la nécessité que les acteurs locaux puissent se réapproprier ce patrimoine, cet héritage, et donc de se réapproprier dans un sens *les communs*- ces pratiques qui font les Hommes et ce qu'ils sont, (*Dardot et Laval*) pour la construction d'une ESS Tunisienne basée sur l'émancipation des populations et sur la réappropriation des pratiques et des espaces.

Ce que l'on peut retenir de ces pratiques, comme principe fondamental et qui rejoint naturellement les fondements et principes d'action de l'ESS, c'est d'abord la reconnaissance et le respect de l'autre, ensuite le « *plaisir éprouvé dans la solidarité* » et enfin la dimension du collectif qui renvoie aux processus de prise de décision en référence à un mode de gouvernance sociale basé sur l'écoute , la négociation et le consensus, car dans la réalité des choses, *lorsque les individus peuvent se rassembler, parler, décider ensemble, les stratégies*

¹ <http://www.parole-sans-frontiere.org/spip.php?article108>

coopératives sont rendues possibles et un accord qui n'est pas imposé de l'extérieur peut avoir lieu(Dardot et Laval).²

L'émergence par ailleurs d'une économie sociale et solidaire sous une forme structurée et organisée, notamment pour sa composante associative, est relativement récente en Tunisie au niveau du cadre réglementaire, l'organisation du secteur date des années 1980 et du début des années 1990, suivi d'un nouveau décret-loi en Septembre 2011. On a également pu assister depuis les années 2000 à une restructuration du cadre juridique relatif aux organisations professionnelles agricoles notamment des sociétés mutuelles de services agricoles, une restructuration qu'on qualifie d'engloutissement de la dimension coopérative.

III- Une action sociale instrumentalisée

De fait, tout au long de la période pré-révolutionnaire, de l'ère Bourguibiste jusqu'à la période Ben Ali, l'action sociale a fait l'objet d'une véritable instrumentalisation politique, si ce n'est la création de toute pièce d'un tissu associatif dont l'action a toujours servi les pouvoirs publics en place leur permettant d'une part de légitimer un régime autoritaire, et d'autre part, d'exercer un contrôle social.

Pourtant malgré la révolution, et le démantèlement des différentes formes de contrôle social, l'état à travers les nombreux gouvernements qui se sont succédé, affiche encore un positionnement ambigu, entre un engagement affiché mais faiblement appuyé, hormis des initiatives disparates menées par certains ministères, et qui pose en soi plusieurs interrogations : sur les sous-bassement de cet engagement d'une part et d'autre part sur les potentialités d'institutionnaliser le soutien à ces expériences tout en préservant leur autonomie. Certaines déclarations³ renforcent cette réflexion, d'une ESS qui aurait pour rôle de réduire les mouvements sociaux et non de les consolider, l'ESS apparaît cet instrument qui détiendrait la clé pour la réduction du chômage, pour assurer une sortie de crise et donc à priori un vecteur de stabilité politique.

² Pierre Dardot, Christian Laval, 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XX^e siècle*. Paris, La Découverte, P152

³ <http://www.leconomistemaghrebin.com/2016/01/25/tunisie-economie-sociale-solidaire-sortir-crise/>

IV- Retour sur la Tunisie Bourguibiste – l'ère de la planification « Socialiste »

Afin de mieux cerner le contexte historique local tunisien, il nous est important de s'arrêter sur certains moments critiques de l'histoire. Etape indispensable dans la compréhension de l'expérience socialiste et ses répercussions contemporaines dans la construction d'une ESS tunisienne. La dynamique socialiste s'est lancée au début des années 60. Associé généralement à la personne d'Ahmed Ben Saleh stratège de la planification Tunisienne et surnommé par Jean Poncet comme « Le ministre de tout » ayant été chargé de plusieurs portefeuilles ministériels dans une courte période.

Cette dynamique a connu entre 1962 et 1969 un engouement qui a fini par s'estomper suite à une série de dysfonctionnements liés à une application non concertée, et à une accélération du processus marquée par la généralisation de la loi sur les coopératives.

La décennie soixante a établi et consacré par excellence l'image d'un Etat Tunisien fort, l'émergence de l'Etat providence intervient pour mettre fin et instaurer un processus de décolonisation véritable assurant au pays non seulement une indépendance politique mais aussi une indépendance économique de l'ancien pouvoir colonial.

C'est dans cet esprit, qu'Ahmed Ben Saleh a été chargé de « *Tunisifier* » le pays et d'assurer la décolonisation de l'économie nationale, étape primordiale pour le démarrage d'une dynamique économique propre au pays.

Dans un contexte socioéconomique qui a marqué la naissance de l'Etat providence, la Tunisie « sous-développée » a été tiraillée jusqu'en 1962 entre un libéralisme économique soutenu par la France et les puissances occidentales, et un courant socialiste « Tunisien » porté par la centrale syndicale, incitant à miser sur un modèle coopératif, véritable vecteur de changement des structures compte tenu de la situation précaire que connaissait le pays.

Inspiré du programme⁴ économique et social de la centrale syndicale, le gouvernement tunisien a mis en place un nouveau plan de développement. Basé sur cinq piliers : Décolonisation, Promotion de l'homme, développement régional, réforme des structures y compris les structures mentales, et planification. Ben Saleh deviendra le premier ministre du secrétariat d'Etat au plan, portefeuille créé pour assainir l'économie nationale.

⁴ Le programme économique et solidaire de l'UGTT avait révélé les grands déséquilibres régionaux dévoilant « l'exploitation coloniale des terres. »

Une planification que beaucoup qualifiait de technocratique aux fins réformistes afin de la distinguer d'un marxisme⁵ aux yeux de la communauté internationale car il fallait à cet effet, assurer une mobilisation financière internationale qui a été assurée finalement par la banque mondiale.

Cette planification a prévu la coexistence de 3 secteurs clés : Le secteur public, le secteur privé « Capitaliste » et enfin le secteur coopératif. Une première configuration historique qui anticipe sur l'instauration d'un secteur tiers qui maintient l'équilibre entre les secteurs privé et public. Derrière la planification, une élite nationaliste qui prône le coopérativisme comme orientation économique stratégique réfléchie, qui aurait pour vocation de reconstruire et régénérer les mécanismes de solidarité communautaire que la colonisation avait détruite en érigeant les assises d'un état moderne.

C'est dans cette lignée que le processus de nationalisation des terres de la colonisation a été mené confiant l'intégralité de ces terres et la responsabilité de leur gestion à l'office des terres domaniales. Des mesures qui n'ont pas été sans répercussions.

L'ensemble des terres récupérées a fait par la suite l'objet de l'expérience coopérativiste et sont devenues De Facto les nouveaux noyaux où se sont mises en place les coopératives agricoles. Le processus s'est étalé dans un second temps à la restructuration des terres possédées par la bourgeoisie nationale.

« L'idée⁶ de créer ces coopératives était fondée sur divers principes. Il s'agissait d'éviter que les terres reprises aux colons ne soient réparties entre des agriculteurs individuels parce qu'il fallait résoudre les problèmes des superficies utiles... Une nouvelle organisation de l'agriculture s'imposait alors en tenant compte de la diversité des caractéristiques que présentaient les régions, sur le plan agricole. Nous avons maintenu, dans toutes les activités, la doctrine des trois secteurs : étatique, privé et coopératif. Sur le plan agricole, nous avons choisi de ne sacrifier personne. Les petits paysans intégrés, avec leurs titres fonciers, dans les coopératives pour recevoir, par la suite, non seulement la part de leurs bénéfices éventuels mais également celle de la terre coloniale devenue le noyau de la coopérative. » (BORSALI Nora, 2008, P 102)

L'expérience avait été prévue en deux temps, avec en premier lieu une expérimentation portée sur 3 gouvernorats du Nord de la Tunisie, et en second lieu, la généralisation de l'expérience sur l'ensemble du territoire à savoir les différents gouvernorats, qui s'ensuivit des délégations.

Survenu l'été 1969, la promulgation de la généralisation, a causé un déferlement du mécontentement populaire et a annoncé dès lors l'échec de la généralisation. Bensaleh père de

⁵ WERNER K.Ruf, Le socialisme tunisien : conséquences d'une expérience avortée.2013,Alinéa 14

⁶ BORSALI Noura ; *Livre d'entretiens avec Ahmed Ben Salah*. Tunis, 2008, Page 102

la planification Tunisienne continuera dans les années qui suivent à revendiquer son opposition à la généralisation, décrivant ce qui pour lui était une étape prématurée.

Caractérisée par une imposition étatique, l'accélération innée du processus de généralisation censé s'inscrire dans le temps a connu plusieurs glissements. Une réforme de cette envergure aurait nécessiter une stratégie de mise en œuvre étalée sur le temps, une étude plus approfondie des moyens de production mais aussi, une planification impliquant l'ensemble des parties prenantes et en premier lieu les agriculteurs, qui sont restés en dehors de ce processus cantonnés dans leur posture d'assujettis et non d'acteurs.

La majorité des petits paysans contraints à céder leur propriété se sont retrouvés employés, coopérateurs dans leurs propres exploitations, auparavant gage de leurs statut social dans la communauté.

Ayant marqué la mémoire collective populaire, l'expérience « coopérative » demeure jusqu'à ce jour une question peu soulevée dans l'opinion publique, qu'il serait judicieux d'en étudier les fondements. Car aujourd'hui l'essor de l'ESS comme un modèle de développement capable d'assurer une égalité des territoires à travers une approche inclusive et participative reste fortement dépendant de l'héritage coopératif de la Tunisie très peu étudié.

Ce silence constitue en quelque sorte un frein tacite à l'instauration d'un climat favorable au développement d'une économie sociale et solidaire qui puise ses fondements et de cette expérience avec ses atouts et enseignements et des pratiques solidaires ancrées dans la culture Tunisienne.

Le Virage libéral des années 70 marquera officiellement la fin de l'ère « socialiste », La Tunisie réaffirmera après la parenthèse socialiste son orientation libérale.

Avec l'avènement dans les années 80 de l'ajustement structurel ; qui au-delà de réduire le rôle de l'Etat dans la sphère économique a engendré des mutations socioéconomiques.

Ces mutations se sont manifestées certes dans la réduction du déficit budgétaire, elles eussent également des conséquences sociales très lourdes notamment sur les catégories sociales les plus marginalisées.

Cette conjoncture favorisa instantanément un retournement de situation en termes d'intégration professionnelle et de création d'emplois, les populations s'intégrant

difficilement dans la nouvelle société marchande, suggérant un rythme rude à suivre. De cela un regain particulier du secteur informel nait jouant le rôle *d'amortissement des effets induits*⁷ par les grandes transformations (CHAKER Samira, 1997, P 158)

L'enchaînement des événements et les révoltes des mouvements sociaux (Gafsa, Redeyef ...) qui mèneront au 14 Janvier 2011, marqueront le début d'une nouvelle république avec de nouvelles perspectives.

Le boom associatif qu'a connu le pays consolide cette nouvelle phase, avec notamment l'émergence des réseaux nationaux de l'ESS qui de ce fait est symptomatique d'une dynamique naissante manquant toutefois d'assises locales (Groupements professionnels, entités potentielles de l'ESS, groupements informels ...)

V- Analyse des « entités » de l'économie sociale et solidaire

De façon synthétique, on se penchera sur ce que l'on considère aujourd'hui les entités « potentielles » de l'économie sociale et solidaire (associations, GDA, et SMSA) pour mieux cerner les dynamiques actuelles.

L'élan révolutionnaire comme on l'a vu a enclenché une hémorragie associative qui s'explique par la facilitation des procédures de création de ces structures. Le passage de la tutelle du ministère de l'intérieur au premier ministère explique l'engouement ainsi que l'adhésion des citoyens au travail associatif. Aujourd'hui, six ans après la révolution, la Tunisie compte plus de 20 099 associations⁸ dont plus de 7% sont des organisations étrangères, une dynamique civile est en cours de consolidation qui décèle toutefois un décalage flagrant entre le nombre d'associations enregistrées et les associations véritablement actives au niveau du territoire.

En plus d'une répartition disparate des associations entre les régions de l'intérieur et les régions côtières, et même entre les délégations d'un même gouvernorat.

Si le processus révolutionnaire qu'a connu la Tunisie a permis une législation favorable au développement quantitatif de cette dynamique associative. Il importe aujourd'hui d'analyser la situation de ce secteur dont le modèle économique est majoritairement dépendant des

⁷ CHAKER Samira, Nouvelles pratiques sociales, « *Impacts sociaux de l'ajustement structurel : cas de la Tunisie* » vol. 10, n° 1, 1997, p 158

⁸ Centre IFEDA 'information formation études documentation sur les associations' crée en 2000 en vertu du décret n° 2000-688. Il assure le rôle d'observatoire de l'activité associative, de collecte de données, d'informations et des publications.
<http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf>

bailleurs de fonds internationaux et des projets de coopération internationale au vu de la faible proportion des subventions accordées par l'Etat.

D'autre part, l'afflux des organisations internationales (*plus de 117⁹ depuis 2011*) a permis une nouvelle tendance du travail associatif, avec des dynamiques de coopération internationale basées sur l'expertise technique et sur la transposition des modèles du nord importés et plaqués sans aucun effort d'adaptation. Ces dynamiques constituent jusqu'à présent le principal dispositif de financement des associations et dynamiques locales.

Il en résulte que ce cadre d'action collective qu'offre la coopération internationale en Tunisie affaiblit et dilue la dimension de travail volontaire et bénévole. Avec l'émergence d'une nouvelle logique de professionnalisation du secteur associatif.

Cette dimension de dépendance économique requiert un débat de fond sur les alternatives possibles de libération du secteur associatif du joug de la coopération internationale. Cette émancipation reste cependant difficile, considérant qu'aujourd'hui les associations sont constamment en position de recherche de fonds, et donc toujours disposé à faire l'effort d'adaptation pour répondre aux exigences et contraintes posées par les bailleurs de fond.

Une logique productiviste qu'on retrouve dans le fonctionnement des associations et qui envahit de plus en plus ce secteur nous interroge sur le bien-fondé de ces pratiques, leur rapport à la culture associationniste mais aussi avec les principes de l'économie sociale et solidaire.

Toujours dans le cadre associatif, on retrouve les groupements de développement agricole, créés suite à la loi cadre de 1999, les GDA sont des entités associatives à but non lucratif œuvrant dans le domaine agricole. Ces groupements se chargent de la gestion des ressources naturelles, plus spécifiquement des ressources hydriques. On distingue les groupements de développement agricole œuvrant dans le domaine d'accès à l'eau potable, et les groupements de développement agricole des périmètres d'irrigation. Généralement les GDA sont installés dans les zones rurales. La Tunisie comptait plus de 2742¹⁰ groupements de développement agricole en 2011. La vocation de ces groupements de développement agricole est jugée

⁹ Centre IFEDA, statistiques du 01 Avril 2017 <http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf>

¹⁰ Site du ministère de l'agriculture, http://www.tunisie.gov.tn/index.php?option=com_content&task=view&id=310&Itemid=430

importante étant donné les services qu'elles apportent en termes d'accès aux besoins vitaux des populations en milieu rural.

La dimension économique des GDA réside essentiellement dans l'appui au développement économique des petits et moyens agriculteurs leur assurant l'accès aux ressources en eau à des prix raisonnables et l'exécution des travaux agricoles.

Ils assurent une mission sociale en apportant un encadrement spécifique à leurs adhérents en les orientant vers des techniques de production plus durable. Les groupements de développement agricole assurent un rôle particulier vis-à-vis des agriculteurs surtout dans les régions intérieures souffrant d'une infinité de problèmes concernant la capacité de production, l'infrastructure, et l'inaccessibilité des ressources.

Les GDA ont longtemps été considérés comme un outil de propagande du régime de Ben Ali, ces structures ne manquent pas de présenter plusieurs problématiques en termes de gouvernance interne. Les conseils d'administration sont souvent soumis lors de leur constitution à des considérations d'appartenance familiale et politique. Certains GDA présentent également plusieurs soucis de transparence en termes de gestion des bénéfices réalisés. Cette situation est due essentiellement à tout un héritage lié à l'ancien régime politique qui a manipulé ces structures, mais aussi à l'absence des dispositifs de formation et d'accompagnement adéquats pour le développement de ces groupements.

Aux côtés des groupements de développement agricole ; on retrouve les sociétés mutuelles de service agricole, le visage latent des coopératives comme beaucoup de spécialistes y font référence.

Les sociétés mutuelles de services agricoles, majoritairement installées sur les régions côtières ont été créés suite à la loi du 18 Octobre 2005 visant la restructuration des organisations professionnelles agricoles. Elles ont pour mission de fournir des services aux adhérents « agriculteurs » pour mettre à niveau les productions agricoles et améliorer la gestion de la production. Elles sont amenées à fournir par exemple l'achat des matières premières, intrants, collecte, transformation et commercialisation. Les sociétés mutuelles de services agricoles sont basées sur plusieurs principes à savoir la libre adhésion à la société, une gouvernance démocratique basée sur le principe un homme, une voix contrairement aux autres sociétés, l'intérêt limité sur le capital et enfin la répartition annuelle des excédents de gestion sur l'ensemble des adhérents selon leur chiffre d'affaires avec la SMSA.

Toutefois, ces structures tout comme les GDA sont soumis à un régime particulier du fait de la mainmise de l'état sur leur fonctionnement. Assujetti à 3 tutelles ministérielles (Ministère de l'intérieur, Ministère des finances et le ministère de l'agriculture), notamment au niveau de la tenue des assemblées générales où la présence des autorités locales est obligatoire, rend leur développement conflictuel au regard du tutorat auquel elles sont soumises.

Face à la faiblesse structurelle des cadres organisationnels existants, se rajoute le manque et surtout l'inefficacité des mécanismes d'accompagnement existants.

Malgré la rigidité de l'écosystème en place, de nombreuses initiatives économiques à caractère sociale et solidaire voient le jour, des petites entreprises artisanales aux expériences d'entrepreneuriat social en passant par les villages autogérés (*expérience de Jemna, Henchir Still*), certaines ayant été impulsées dans le cadre de projets de coopération, d'autres ayant émergées de façon plus spontanée comme c'est le cas de la ferme de Jemna.

De façon générale et toute proportion gardée, ces expériences restent éparpillées non d'un point de vue géographique mais au niveau de leur portée. Peut-on malgré le paysage atomisé parler d'une ESS plurielle et diverse ?

VI- Le processus d'institutionnalisation de l'ESS

Afin de consolider les dynamiques en cours, plusieurs initiatives étatiques ont vu le jour. L'économie sociale et solidaire a intégré pour la première fois le plan quinquennal de développement 2016-2020, comme orientation stratégique. Le même plan prévoit le renforcement du secteur privé et de l'esprit entrepreneurial.

Des commissions ont été créées pour doter la Tunisie d'une vision stratégique sur l'ESS avec un appui technique du PNUD et des agences internationales. Les ministres tunisiens, insistent par ailleurs sur l'importance de l'ESS, et de l'aspect humanitaire¹¹ qu'elle apporte à la sphère économique.

Tout un tas de discours qui affiche la volonté de l'état tunisien à en faire un instrument de limitation des déficits sociaux, de façon plus simpliste, développer une économie des pauvres au service des pauvres.

Dans un souci de canalisation des dynamiques émergentes, l'union générale des travailleurs tunisiens- (UGTT) œuvre depuis les deux dernières années à développer une initiative

¹¹ Déclaration lors de l'ouverture, le 9 décembre 2014, de la « Conférence nationale sur le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la promotion de l'emploi ». Voir <http://www.babnet.net/cadredetail-96236.asp>.

nationale de loi sur l'ESS qui fait aujourd'hui office de projet de loi et qui a pour objet d'institutionnaliser l'ESS et donc de reconnaître cette économie comme un secteur à part entière.

Elaboré suite à un processus « *participatif* » contesté par beaucoup d'autres acteurs de l'ESS, l'élaboration du projet de loi a manqué de façon méthodique à mobiliser les acteurs économiques locaux, manquant à son objectif d'en faire un débat national qui rassemble l'intégralité des acteurs concernés. Le projet de loi dans sa structuration propose une démarche pyramidale avec la création d'une série d'organes (*conseil supérieur de l'ESS, bureau national de l'ESS, bureaux régionaux à l'image des CRESS...*), une structuration qui consolide l'idée d'une institutionnalisation du haut vers le bas et qui ne répond qu'en partie aux problématiques des acteurs de l'ESS, et aux difficultés que rencontre l'écosystème tunisien. Parallèlement, le projet de loi propose la création d'un registre national de l'ESS qui a autorité à déterminer ce qui rentre dans l'ESS et ce qui ne l'est pas, des mécanismes rigides qui entravent le développement de l'innovation au sein de l'ESS.

L'élaboration du projet de loi appuyée et financée par divers bailleurs peine aujourd'hui à mobiliser un réseau d'appui, mettant en péril le processus d'appropriation de l'ESS par les acteurs locaux et les acteurs économiques territoriaux.

Bien que le processus d'institutionnalisation de l'ESS en Tunisie ait eu pour souci la structuration des entités informelles et la reconnaissance du secteur ; il omet néanmoins des aspects élémentaires. Inspiré fortement du modèle occidentale principalement Français, le processus manque de considérer la spécificité locale et de marquer l'ancrage de l'ESS dans les pratiques et culture traditionnelle locale qui constitue le socle de base d'une ESS Tunisienne.

Loin d'une logique de ré-ancrage de l'ordre économique dans les rapports sociaux (Polanyi 1983), la vocation de l'économie sociale et solidaire en Tunisie a pris un tournant dicté par d'autres logiques qui la soumettent à des risques de récupération politique et à une conception fort instrumentale du secteur.

Face à cette représentation diverse de l'ESS tunisienne, de par les différentes dynamiques et pratiques qui y règnent. Parler d'un mouvement de l'ESS semble complexe du fait de la

diversité des acteurs et des intérêts qui les animent d'une part ; il paraît conditionné, d'autre part à une réinvention des rapports des acteurs de l'ESS vis-à-vis de l'état, du marché et surtout vis-à-vis des acteurs de la coopération internationale. La construction d'un mouvement ESS au niveau de la Tunisie et même à l'échelle du Maghreb devrait donc se baser sur une approche plus large, dégageant l'ESS des proportions et visions restreintes dans laquelle on l'enferme, contribuant ainsi à ré-ancrer la vocation transformatrice et politique que peut revêtir l'économie sociale et solidaire.

Références bibliographiques :

BORSALI Noura ; *Livre d'entretiens avec Ahmed Ben Salah*. Tunis, 2008, Page 102

CHAKER Samira, Nouvelles pratiques sociales, « *Impacts sociaux de l'ajustement structurel : cas de la Tunisie* » vol. 10, n° 1, 1997, p 158

Coraggio J. L. (2011), *Economía social y solidaria. El trabajo antes que el capital*, Quito, Abya Yala,

Déclaration lors de l'ouverture, le 9 décembre 2014, de la « *Conférence nationale sur le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la promotion de l'emploi* »

Pierre Dardot, Christian Laval, 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XX^e siècle*. Paris, La Découverte, P152

WERNER K.Ruf, *Le socialisme tunisien : conséquences d'une expérience avortée*.2013, Alinéa 14

Webographie :

<http://www.parole-sans-frontiere.org/spip.php?article108>

http://www.tunisie.gov.tn/index.php?option=com_content&task=view&id=310&Itemid=430

<http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf>

<http://www.babnet.net/cadredetail-96236.asp>.

<http://www.leconomistemaghrebin.com/2016/01/25/tunisie-economie-sociale-solidaire-sortir-crise/>

<http://www.cetri.be/L-economie-sociale-et-solidaire-3868>